

1 - Mise en place et fonctionnement du marché

Document 1 : Le fonctionnement du marché du co2

[...] Le système a été mis en place en 2005 pour réaliser, au meilleur coût possible, les baisses d'émissions de gaz carbonique, décidées par les États européens. Depuis cette date, quelque 12 000 grosses installations industrielles très gourmandes en combustibles fossiles (centrales électriques au gaz et au charbon, aciéries, raffineries, cimenteries) n'ont plus le droit de polluer indéfiniment l'atmosphère. Elles sont désormais astreintes à respecter un volume d'émissions de gaz carbonique qui leur est alloué chaque année par les pouvoirs publics et qui baisse progressivement, en phase avec les objectifs de réduction de l'UE (- 21 % en 2020 par rapport à 2005 selon le " paquet énergie-climat " voté en décembre 2009). Les émissions des particuliers et des autres entreprises (véhicules, maisons, bureaux) ne sont pas couvertes par ce système, adapté pour contrôler des grosses unités, mais pas des millions de petites sources. Cependant, les installations concernées concentrent à elles seules la moitié des rejets de carbone des Vingt-Sept.

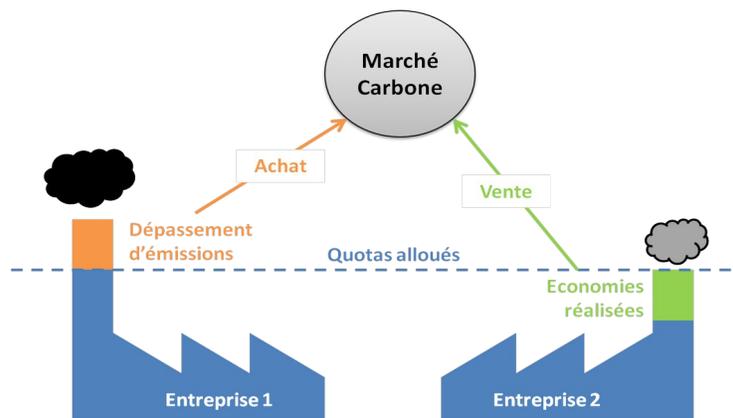
L'offre et la demande

Ces permis ont la particularité d'être échangeables. Si une entreprise peut réduire ses émissions polluantes à un coût inférieur au prix du marché, elle aura tout intérêt à émettre moins de gaz carbonique que ce à quoi elle a droit, car la vente des permis carbone qu'elle n'aura pas utilisés lui rapportera plus que ce qu'elle aura dépensé pour réduire ses émissions. Inversement, si le coût des réductions est supérieur au prix du marché, elle cherchera à acheter des permis que d'autres auront cédés. Avec un tel système, les réductions d'émissions prioritairement mises en oeuvre sont celles qui sont les moins chères à réaliser, si bien qu'à l'échelle de l'Union européenne, le coût pour atteindre l'objectif global de réduction se trouve minimisé [...]

Concrètement, chaque installation reçoit en début d'année un certain nombre de permis (appelés *European Union Allowances* ou EUA, dans l'anglais communautaire), chaque permis représentant le droit d'émettre une tonne de CO₂. À la fin de l'année, chaque installation doit restituer aux pouvoirs publics un nombre de permis correspondant à ses émissions de CO₂ vérifiées sur l'année écoulée par un auditeur indépendant, sous peine de pénalités. Si les émissions constatées sont supérieures aux permis attribués en début d'année, l'entreprise devra en acheter pour combler l'écart. Dans le cas inverse, elle pourra soit conserver ses permis en excès afin de pouvoir les utiliser plus tard, soit les vendre.

Source : Raphael Trotignon, Chercheur en économie de l'énergie et du climat, chaire Économie du climat de l'université Paris-Dauphine, *Alternatives Internationales Hors-série* n° 011 - juillet 2012

Document 2



Source : Caisse des dépôts

2 – Un marché instable et faiblement régulateur

Document 3

L'évolution des cours du carbone en Europe



Pour inciter ses industriels à moins polluer, l'Union européenne a créé un système d'échange de permis d'émissions de CO₂ qui récompense les entreprises vertueuses et sanctionne celles qui dépassent les quotas fixés. Un mécanisme aujourd'hui en panne [...]

Aujourd'hui, le marché du CO₂ est au plus bas, ce qui n'incite pas les industriels à réduire leurs émissions. Plusieurs raisons expliquent cette morosité des cours. La crise économique de 2008-2009 a affecté la production industrielle européenne et provoqué une baisse conjoncturelle des émissions. De ce fait, le volume des permis actuellement alloués aux industriels, fixé avant la crise, est à un niveau tel que cela leur impose des efforts très limités.

Source : http://www.alternatives-internationales.fr/le-marche-du-carbone-est-devenu-une-usine-a-gaz_fr_art_1154_59394.html

Document 4 « Fermeture annoncée de la bourse française de carbone BlueNext »

La plateforme d'échange française du marché du CO₂ BlueNext va mettre la clé sous la porte après cinq années d'existence. La filiale de la Caisse des dépôts et du Nyse Euronext, créée en 2007, a annoncé le 26 octobre l'arrêt du trading à compter du 5 décembre, 18 heures. "On pouvait s'y attendre", avance Isabelle Curien analyste marché carbone à la Deutsche Bank. La bourse française n'a été retenue dans aucun des trois appels d'offres visant à gérer la vente aux enchères de quotas de CO₂ de l'Union européenne. Celle-ci interviendra au 1er janvier 2013.

Alors que son concurrent allemand European Energy Exchange (EEX), a gagné l'appel d'offre lancé par l'Allemagne et celui de la plate-forme commune d'échange européenne, l'opérateur European Climate Exchange (ECX) a remporté l'appel d'offre de la GrandeBretagne.

BlueNext avait en effet été fragilisé par la découverte de plusieurs fraudes sur le marché carbone.

Dans le cadre de l'affaire de la gigantesque fraude à la TVA, la bourse française avait dû s'acquitter d'un redressement fiscal de 32 millions d'euros pour ne pas avoir alerté de manière assez précise les renseignements de Bercy. Ensuite, un piratage informatique sans précédent des registres de quotas de CO₂ avait conduit la Commission européenne à geler en janvier 2011 toutes les transactions concernant les opérations au comptant dans les 30 pays soumis au système d'échange de quotas de CO₂.

"La fermeture de BlueNext va obliger les industriels à effectuer leurs opérations sur une autre plate-forme, mais ceci est tout à fait gérable", poursuit Isabelle Curien. Les membres de BlueNext ont jusqu'au 13 décembre pour retirer les liquidités et les permis placés sur les comptes.

Source : Par CAMILLE CHANDÈS - Publié le 30 octobre 2011 <http://www.usinenouvelle.com/>